

OCMC : CALCUL DE MESURES COMPENSATOIRES

MILIEU N°1 : Savane à niaoulis

Outil de calcul des mesures compensatoires. Version 7.4 du 27/08/2018

FORMULAIRE A REMPLIR

Superficie directement impactée (m²) pour ce milieu	163 022	m²	soit 16,3022 ha	
Pourcentage de la surface impactée qui sera réhabilitée à l'endroit même de l'impact	0	%		
Type de milieu impacté	Savane à Niaoulis			
Options disponibles pour réhabilitation d'autres milieux	oui			
Date de l'impact	Mars	2021		
Date de la réhabilitation	Mars	2023		
		proportion	nb de plants par m²	nb d'espèces replantées
Type d'opération cible 1	Recréation de forêt sèche	100%	0,5	20
Type d'opération cible 2	Enrichissement forêt humide	0%	0,3	30
Type d'opération cible 3	Recréation de forêt mésophile	0%	2	20

RESUME DES RESULTATS

MILIEU N°1 : Savane à niaoulis

Ratio final	0,15296604	ratio brut de référence : 1
Surface		
Recréation de forêt sèche	24 937 m²	
Enrichissement forêt humide	0 m²	
Recréation de forêt mésophile	0 m²	
TOTAL	24 937 m²	
Nombre de facteurs critiques	1 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	0 (sur 4 maximum)	

A. Indicateur de valeur écologique

A1 - Etat de conservation général	Très dégradé	
A2 - Importance pour la connectivité (structurelle / géographique)	Ne participe pas	
A3 - Originalité de l'écosystème (occurrence du type ou sous-type)	Éloignée	
A4.0 > Contribution aux SE, valeur standard.	Faible	
A4.1 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services supports	Faible	défaut : Modéré
A4.2 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services de régulations	Faible	défaut : Modéré
A4.3 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services d'approvisionnement	Faible	défaut : Modéré
A4.4 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services culturels	Null	défaut : Faible
A5.1 > Flore invasive	Faible	
A5.2 > Faune invasive	Non déterminé	
A6.1 > Capacité de restauration de l'écosystème sur le même site	Aisée	défaut : Aisée
A6.2 > Capacité de restauration de l'écosystème sur un site distant	Aisée	défaut : Envisageable
A7.1 > Tendence pré-existante (sans intervention extérieure)	En recolonisation rapide	
A7.2 > Résilience : capacité de rétablissement spontané après perturbation modérée	Importante	défaut : Importante
A8.1.1 > Faune : endémisme	Taux relatif modéré	
A8.1.2 > Faune : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A8.2.1 > Flore : endémisme	Taux relatif modéré	
A8.2.2 > Flore : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A9 - Potentiel de conservation des espèces micro-endémiques et/ou IUCN "CR" (faune ou flore)	Sans objet (pas d'espèce CR présente)	ATTENTION : facteur critique
A10 > La zone est dans une ZICO / IBA	Hors IBA	
A11 > Localité jouant un rôle majeur pour la conservation d'une espèce particulière (dont A12. Espèce emblématique / patrimoniale ou à valeur culturelle forte impacté)	Non	
	Non	

B. Indicateur d'incidence réglementaire

B1 - Concerné par la réglementation aires protégées	Hors AP et sans effets distants
B2 - Concerné par la réglementation espèces	Non
B3 - Concerné par la réglementation écosystème	EP non-concerné
B4 - Périmètres de protection des eaux	Hors PPE

C. Niveau de perturbation

C1. Intensité	Importante
C2. Reversibilité de l'impact	Défaillant
C3. Etendue	Très vaste > 10ha
C4. Effets distants (échelle géographique)	Proche : inf. à 1km
C5. Etendue relative de la formation végétale impactée par rapport à cette même formation sur le site et non impactée	25% à 45%